

# DEMANDE d'INSCRIPTION des ÉLÈVES INTERNES aux TRANSPORTS SCOLAIRES

à remettre AVANT LE : VENDREDI 7 JUILLET 2017

à **AURAY VOYAGES**  
**ZA DE KERIAN - 56400 LE BONO**

## IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

(Si ce document est déjà complété, rayer les renseignements erronés. Inscrire les modifications sur la même ligne).

NOM DE L'ÉLÈVE										Ne pas remplir N° de l'élève	
PRÉNOM						SEXE M ou F		DATE DE NAISSANCE			
REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Famille d'accueil <input type="checkbox"/>											
NOM					PRÉNOM						
ADRESSE <small>(n° et nom de rue ou lieu-dit)</small>											
CODE POSTAL			COMMUNE						TÉL.		

## SITUATION ANNÉE SCOLAIRE PASSÉE

2016-2017

En classe de ..... Établissement : .....

Commune établissement : .....

## SITUATION NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE

2017-2018

SCOLARITÉ : Serez-vous dans le même établissement ? NON  OUI

SINON, établissement : ..... à .....  
Nom ..... Commune .....

MATERNELLE - PRIMAIRE	<input type="checkbox"/> PS	<input type="checkbox"/> MS	<input type="checkbox"/> GS	<input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> CE1	<input type="checkbox"/> CE2	<input type="checkbox"/> CM1	<input type="checkbox"/> CM2	<input type="checkbox"/> CLIS
-----------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------------

COLLÈGE :  6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>  SEGPA  Autre (préciser) \_\_\_\_\_

LYCÉE :  2<sup>nde</sup>  1<sup>ère</sup>  Term  BAC PRO  ALTERNANCE

2<sup>ème</sup> cycle : 

C.A.P	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
-------	------------------------	------------------------	------------------------

B.E.P	1 <sup>ère</sup> année	Terminale
-------	------------------------	-----------

Résidence alternée

Nom et adresse du 2<sup>e</sup> parent : .....

## TRANSPORTS

Jours d'utilisation : L  M  M midi  M soir  J  V  S  D

Ne concerne que les lignes TIM

Transport demandé	1 <sup>er</sup> Transporteur	2 <sup>e</sup> Transporteur
Ligne(s) ou service(s)		
Transporteur		
Point de montée		
Point de descente		

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et sollicite le bénéfice de la subvention départementale pour les transports scolaires. Je reconnais avoir pris connaissance des règles de subventionnement, de sécurité et de discipline (au dos de cet imprimé). En cas de refus de subventionnement, je m'engage à m'acquitter du coût du transport, selon les tarifs en vigueur, à compter de la date d'utilisation de ces transports.

Date et signature du représentant légal de l'élève :

A ..... le .....

### Merci de joindre à votre dossier :

- \* **une photo d'identité récente** (inscrire nom et prénom au dos)
- \* **le règlement : 75 € à l'année** ou 33 € + 42 € pour un paiement en 2 fois (joindre les 2 chèques -> le 1<sup>er</sup> est encaissé en Sept. le 2<sup>nd</sup>, début Janv.)
- \* **une enveloppe timbrée (Poids supérieur à 20g)** si vous souhaitez recevoir la carte de transport à votre domicile

**Pour tout renseignement, merci de contacter**  
**Auray Voyages : 02.97.57.88.90**





## SUBVENTIONNEMENT

(Extrait du règlement)

### Critères d'attribution de la subvention pour le transport scolaire d'élève interne

- L'élève doit être interne, scolarisé dans un établissement de l'enseignement secondaire (jusqu'au baccalauréat) public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat.
- L'élève doit utiliser les transports départementaux (réseau TIM ou réseau de transports scolaires sous réserve des places disponibles et sans modification de circuit sur les services spéciaux).
- Le représentant légal de l'élève doit être nécessairement domicilié dans le département du Morbihan.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### Utilisation du titre

- Ce titre de transport donne droit à un aller/retour domicile-école par semaine, en période scolaire\*:
    - Aller : les dimanche soir, lundi matin ou jour de la rentrée scolaire
    - Retour : les vendredi soir, samedi midi ou jour de sortie scolaireQuelle que soit l'heure de départ ou de retour de la ligne dans la journée
- \*2 allers - retours lorsqu'un jour férié est situé au milieu de semaine, en période scolaire.
- Pour tout autre trajet dans la semaine, l'élève devra s'acquitter d'un autre titre de transport (billet unitaire, carte 10 voyages, ...)

### Paiement

- Le titre «interne» est un titre ANNUEL avec 2 possibilités de paiement :
    - la totalité, à la rentrée de septembre,
    - en 2 fois, soit le premier trimestre en septembre et le solde en janvier.
- ATTENTION : en cas de perte ou de vol, il ne sera établi de duplicata que moyennant paiement d'une somme forfaitaire de 10 euros.

### Exception : validité de la carte «interne»

1. **En cas de grève générale un lundi ou un vendredi**, possibilité de rentrée le mardi matin et de sortie le jeudi soir.
2. **Elève malade et ne rentrant à son établissement qu'en cours de semaine** : il devra présenter soit une autorisation du chef d'établissement ou des parents, soit un certificat médical.
3. **Elève n'ayant pas cours le lundi ou le vendredi de manière générale** : sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire, le transporteur portera une mention spéciale sur le titre de transport, autorisant l'élève à circuler le mardi ou le jeudi.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**POUR UNE BONNE ORGANISATION, RESPECTEZ LES DÉLAIS** pour vous inscrire et retirer votre carte de transport. Tout élève non titulaire d'une carte validée devra s'acquitter du prix normal du transport.

**SI VOUS N'AVEZ PAS VOTRE CARTE DÉFINITIVE** avant la rentrée ou à la date à laquelle vous souhaitez utiliser les transports scolaires, **UNE CARTE PROVISOIRE POURRA VOUS ÊTRE DÉLIVRÉE.**

Elle certifiera votre inscription et vous permettra d'utiliser immédiatement les transports dans l'attente de l'instruction de votre demande de subvention (à l'issue de laquelle vous sera soit délivrée une carte définitive, soit notifié le refus de subvention).

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion des réseaux de transport. Il se fait sous la responsabilité du département du Morbihan jusqu'au 31 août 2017, puis de la région Bretagne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les destinataires des données sont les services concernés du Département puis de la Région et, le cas échéant, leurs sous-traitants et prestataires.*

*En application de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime, relatif à l'ensemble des données vous concernant qui s'exerce par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité :*

- **Jusqu'au 31 août 2017**, auprès de M. le président du département du Morbihan – direction des transports, rue de St Tropez – CS 56009 – Vannes cedex ;
- **À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017** : informatique-libertés@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès de M. le président de la région Bretagne, 283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7